



Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres

Edition 2019

## AVANT PROGRAMME

### I - DENOMINATION DU CONCOURS



### II - CONDITIONS GENERALES

#### **POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX**

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

*Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres*

Approuvé par la FRMSE

  
Badre FAKIR  
Directeur Général  
F.R.M.S.E.

Fait, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

*Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé*

### **III- INFORMATIONS GENERALES**

#### ***1-Organisateur***

Nom : **Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres**

Adresse : **Dar Es Salam Rabat**

Email : **contact@frmse.ma**

Website : **www.frmse.ma**

Tel : **05 37 75 44 24 - 05 37 66 38 38**

Fax : **05 37 75 47 38**

#### ***2 - Comité d'organisation***

Président de l'événement : **Charif Moulay Abdellah Alaoui**

Responsable Compétition : **Nadia Chahbi**

Responsable Communication : **Nabila Khouimi**

Responsable Evénementielle : **Achouaq Zerhouni**

#### **3 – Officiels**

##### **SAUT D'OBSTACLES**

- **Juges :**

Bachir El Bouhali Chouqui

Bensalah Saad

Fakir Badre

Jabri Driss

Sadike Abdelkrim

Chnaoui El Mostapha

Ziane Fayrouz

- **Chefs de Piste**

Christoph Johnen

Kamsa Aziz

Marzouki Ahmed

Ouaddar Noelle

Benkhraba Chafiq

- **Commissaires au Paddock**

Teresa Martins

Zagharia Abdelilah

Moutaouakkil Mouad

Cne Adil Azzi

Cne Sahmi Amine

Cne El Azher Hassan

- Vétérinaires  
Mabrouk Ahmed  
Karom Abdelghafour
- Chronomètres  
Ikkari Fekri  
Azzab Khalid  
Korchi Toufik
- Médecin  
Gendarmerie Royale  
Protection civile
- Maréchal Ferrant  
Abdesslami Abdelmoutaleb

## **DRESSAGE**

- Juges :  
Bachir El Bouhali Chouqui  
Abdelouarith Ymad
- Commissaires au paddock  
Teresa Martins  
Zagharia Abdelillah  
Moutaouakkil Mouad  
Cne Adil Azzi  
Cne Sahmi Amine  
Cne El Azher Hassan
- Vétérinaires  
Mabrouk Ahmed  
Karom Abdelghafour
- Médecin  
Gendarmerie Royale  
Protection civile
- Maréchal Ferrant  
Abdesslami Abdelmoutaleb

## **II – Conditions Spécifique Technique**

### ***1 - Carrière de compétition :***

Dimension : 118 x 68

Type de sol : Sable T&C

## **2 - Carrière de détente**

Dimension : 64 x 45

Type de sol : Sable T&C

## **3 - Ecuries**

Chef d'écurie : Ichahrar Youssef

Type de Boxe : Boxe démontable

Taille des boxes : 3m x 3m

Tous les chevaux participant à la semaine du cheval 2019 doivent être obligatoirement logés dans l'enceinte de l'événement.

### ➤ **Ouverture des écuries**

Du Vendredi 12 juillet au Samedi 13 juillet 2019 de 9h00 à 16h00

Seules les personnes ayant une accréditation sont autorisées à entrer au sein des écuries.

**Rappel : Les chevaux participant à l'épreuve spéciale ne seront pas logés dans l'enceinte de la compétition.**

## **4 - Accréditation**

Il est autorisé par cavalier :

- 01 accompagnant
- 01 entraîneur
- Palefrenier (sous réserve du quota suivant : 1 palefrenier/ 3 chevaux)

## **5 – Engagements**

Les engagements et règlement doivent être effectués via l'IT système.

**- IMPORTANT -**

**Lundi 8 Juillet 2019 :**

**Date limite d'engagement via l'IT système.**

## **6 – Visite vétérinaire**

Un programme prévisionnel (horaires de présentation) sera publié.

## 7- Programme

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
<b>Lundi 15 juillet 2019</b>				
1	15/07/2019	09H00	Championnat du Maroc Cadet 1ère épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
2	15/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Spécial Olympics Qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
3	15/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Amateur 1ère épreuve qualificative	En deux phases – FRMSE 274 5.6
4	15/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Jeune cavalier 1ère épreuve qualificative	Barème C – FRMSE 239
5	15/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Club 1ère épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
6	15/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Junior 1ère épreuve qualificative	Barème C – FRMSE 239
7	15/07/2019	21h00 <b>Nocturne</b>	Championnat du Maroc Senior Amateur 1ère épreuve qualificative	Barème C – FRMSE 239
<b>Mardi 16 juillet 2019</b>				
8	16/07/2019	09h00	Championnat du Maroc Poney A 1ère épreuve qualificative	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1
9	16/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney B 1ère épreuve qualificative	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1
10	16/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney C 1ère épreuve qualificative	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1
11	16/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Critérium 1ère épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
12	16/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Amateur 2ème épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
13	16/07/2019	21h00 <b>Nocturne</b>	Championnat du Maroc Dressage A Qualificative	Reprise n° 6-2
14	16/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Dressage B Qualificative	Reprise n° 3-2
<b>Mercredi 17 juillet 2019</b>				
15	17/07/2018	09h00	Championnat du Maroc Dressage Poney A Qualificative	Reprise n° 1
16	17/07/2018	A la suite	Championnat du Maroc Dressage Poney B Qualificative	Reprise n° 1
17	17/07/2018	A la suite	Championnat du Maroc Dressage Poney C Qualificative	Reprise n° 1

18	17/07/2018	15h00	Championnat du Maroc Junior 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
19	17/07/2018	A la suite	Championnat du Maroc Senior Amateur 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
20	17/07/2018	A la suite	Championnat du Maroc Club 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
21	17/07/2018	21h00 <b>Nocturne</b>	Championnat du Maroc Senior Intermédiaire 1 <sup>ère</sup> épreuve qualificative	Barème C – FRMSE 239
<b>Jeudi 18 juillet 2019</b>				
22	18/07/2019	09h00	Championnat du Maroc Cadet 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	En deux phases – FRMSE 274 5.6
23	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney A 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1
24	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney B 2 <sup>ème</sup> qualificative	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1
25	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney C 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1
26	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Jeune cavalier 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
27	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Amateur Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
28	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Senior Intermédiaire 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
29	18/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Senior 1 <sup>ère</sup> épreuve qualificative	Barème C – FRMSE 239
30	18/07/2019	A la suite <b>Nocturne</b>	Epreuve Spéciale	Winning round – 276.2
<b>Vendredi 19 juillet 2019</b>				
31	19/07/2019	09h00	Championnat du Maroc Dressage B Finale	Reprise n° 4-2
32	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Dressage A Finale	Prix St Georges
33	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Dressage Poney C Finale	Reprise n° 2
34	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Dressage Poney B Finale	Reprise n° 2
35	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Dressage Poney A Finale	Reprise n° 2
36	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Critérium 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	En deux phases – FRMSE 274 5.6
37	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Militaire A Finale	En deux manches 273.2.3.3.2

38	19/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Militaire B Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
39	19/07/2019	21h00 <b>Nocturne</b>	Championnat du Maroc Senior 2 <sup>ème</sup> épreuve qualificative	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
<b>Samedi 20 juillet 2019</b>				
40	20/07/2019	09h00	Championnat du Maroc Jeune cavalier Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
41	20/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Spécial Olympics Finale	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
42	21/07/2019	09h00	Championnat du Maroc Poney A Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
43	21/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney B Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
44	21/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Poney C Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
45	20/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Senior Intermédiaire Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
46	20/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Senior Amateur Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
47	20/07/2019	21h00 <b>Nocturne</b>	Championnat du Maroc Club Finale	Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1
<b>Dimanche 21 Juillet 2019</b>				
48	21/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Cadet Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
49	21/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Critérium Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
50	21/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Junior Finale	En deux manches 273.2.3.3.2
51	21/07/2019	A la suite	Championnat du Maroc Senior Finale	En deux manches 273.2.3.3.2

## **6- Compétitions**

Lundi 15/07/2019

### **Epreuve 1 (09H00)**

#### ***Championnat du Maroc Cadet***

1ère épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 000 dhs      2ème : 700 dhs      3ème : 600 dhs      4ème : 500 dhs  
5ème : 400 dhs

### **Epreuve 2 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Special Olympics***

Qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Hauteur : 0.40-0.60 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 2000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 600 dhs      2ème : 500 dhs      3ème : 400dhs      4ème : 300 dhs  
5ème : 200 dhs

### **Epreuve 3 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Amateur***

1ère épreuve qualificative

En deux phases – FRMSE 274 5.6 (Temps différé)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : 0.90-1.00 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 100 dhs      2ème : 800 dhs      3ème : 700dhs      4ème : 600 dhs  
5ème : 500 dhs

### **Epreuve 4 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Jeune cavalier***

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs      2ème : 1 200 dhs      3ème : 1 100 dhs      4ème : 1 000 dhs  
5ème : 900 dhs



### **Epreuve 5 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Club***

1ère épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25m

Nombre d'équipe par club : 1

Composition de l'équipe : Minimum 3 / Maximum 4

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs      2ème : 1 700 dhs      3ème : 1 600 dhs      4ème : 1 500 dhs

5ème : 1 400 dhs

**Tenue imposée : Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo, ainsi que sur le tapis de selle**

### **Epreuve 6 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Junior***

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs      2ème : 1 200 dhs      3ème : 1 100 dhs      4ème : 1 000 dhs

5ème : 900 dhs

### **Epreuve 7 (21H00)- Nocturne**

#### ***Championnat du Maroc Senior Amateur***

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 8200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000dhs      2ème : 1 700 dhs      3ème : 1 600 dhs      4ème : 1 500 dhs

5ème :1 400 dhs

Mardi 16/07/2019

### **Epreuve 8 (9H00)**

#### ***Championnat du Maroc Poney A***

1ère épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325m/min

Hauteur : 0..60-0.70 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2600 dhs

### **Epreuve 9 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Poney B***

1ère épreuve qualificative  
Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1  
Vitesse : 325 m/min  
Hauteur : 0.80-0.90 m  
Nombre de poneys par cavalier : 1  
Cagnotte globale : 2600 dhs

### **Epreuve 10 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Poney C***

1ère épreuve qualificative  
Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1  
Vitesse : 325 m/min  
Hauteur : 0.90-1.00 m  
Nombre de poneys par cavalier : 1  
Cagnotte globale : 2 600 dhs

### **Epreuve 11 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Critérium***

1ère épreuve qualificative  
Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1  
Vitesse : 350m/min  
Hauteur : 1.20-1.25 m  
Nombre de chevaux par cavalier : 1  
Dotation globale : 4 200 dhs  
La dotation globale sera divisée comme suit :  
1ère : 1 200 dhs      2ème : 900 dhs      3ème : 800dhs      4ème : 700 dhs  
5ème : 600 dhs

### **Epreuve 12 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Amateur***

2ème épreuve qualificative  
Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1  
Vitesse : 350 m/min  
Hauteur : 0.90-1.00 m  
Nombre de chevaux par cavalier : 1  
Dotation globale : 3 700 dhs  
La dotation globale sera divisée comme suit :  
1ère : 1 100 dhs      2ème : 800 dhs      3ème : 700 dhs      4ème : 600 dhs  
5ème : 500 dhs

### **Epreuve 13 (21H00)- Nocturne**

#### ***Championnat du Maroc Dressage A***

Qualificative

Reprise 6-2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 9 100 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 500 dhs      2ème : 2 100 dhs      3ème : 1 800 dhs      4ème : 1 500 dhs  
5ème : 1 200 dhs

### **Epreuve 14 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage B***

Qualificative

Reprise 3-2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs      2ème : 1 200 dhs      3ème : 1 100 dhs      4ème : 1 000 dhs  
5ème : 900 dhs

Mercredi 17/07/2019

### **Epreuve 15 (9H00)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage Poney A***

Qualificative

Reprise 1

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation globale : 2 600dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 800 dhs      2ème : 600 dhs      3ème : 500 dhs      4ème:400dhs  
5ème : 300 dhs

### **Epreuve 16 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage Poney B***

Qualificative

Reprise 1

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation globale : 2 600dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 800 dhs      2ème : 600 dhs      3ème : 500 dhs      4ème : 400 dhs  
5ème : 300 dhs

### **Epreuve 17 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage Poney C***

Qualificative

Reprise 1

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation globale : 2 600dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 800 dhs    2ème : 600 dhs    3ème : 500 dhs    4ème : 400 dhs    5ème : 300 dhs

### **Epreuve 18 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Junior***

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs    2ème : 1 200 dhs    3ème : 1 100 dhs    4ème : 1 000 dhs

5ème : 900 dhs

### **Epreuve 19 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Senior Amateur***

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10- 1,15m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs    2ème : 1700 dhs    3ème : 1 600 dhs    4ème : 1 500 dhs

5ème : 1 400 dhs

### **Epreuve 20 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Club***

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20- 1.25 m

Nombre d'équipe par club : 1

Composition de l'équipe : Minimum 3 / Maximum 4

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs    2ème : 1 700 dhs    3ème : 1 600 dhs    4ème : 1 500 dhs    5ème : 1 400

dhs

**Tenue imposée : Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo, ainsi que sur le tapis de selle**

## **Epreuve 21 (21h00)- Nocturne**

### ***Championnat du Maroc Senior Intermédiaire***

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.25-1.30 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 11 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 3 000 dhs      2ème : 2 600 dhs      3ème : 2 200 dhs      4ème : 1 800 dhs

5ème : 1 400 dhs

Jeudi 18/07/2019

## **Epreuve 22 (09h00)**

### ***Championnat du Maroc Cadet***

2ème épreuve qualificative

En deux phases – FRMSE 274 5.6 (Temps différé)

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 000 dhs      2ème : 700 dhs      3ème : 600 dhs      4ème : 500 dhs

5ème : 400 dhs

## **Epreuve 23 (A la suite)**

### ***Championnat du Maroc Poney A***

2ème épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/ min

Hauteur : 0.60-0.70 m

Cagnotte globale : 2 600 dhs

## **Epreuve 24 (A la suite)**

### ***Championnat du Maroc Poney B***

2ème épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.80-0.90 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2 600 dhs

### **Epreuve 25 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Poney C***

2ème épreuve qualificative  
Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1  
Vitesse : 325 m/min  
Hauteur : 0.90-1.00 m  
Nombre de poneys par cavalier : 1  
Cagnotte globale : 2 600 dhs

### **Epreuve 26 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Jeune cavalier***

2ème épreuve qualificative  
Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1  
Vitesse : 350m/min  
Hauteur : 1.30-1.35 m  
Nombre de chevaux par cavalier : 1  
Dotation globale : 5 700 dhs  
La dotation globale sera divisée comme suit :  
1ère : 1 500 dhs      2ème : 1 200 dhs      3ème : 1 100 dhs      4ème : 1 000 dhs  
5ème : 900 dhs

### **Epreuve 27 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Amateur***

Finale  
En deux manches – 273.2.3.3.2  
Vitesse : 350m/min  
Hauteur : 0.90-1.00 m  
Nombre de chevaux par cavalier : 1  
Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers  
Dotation globale : 6 000 dhs  
Médaille d'or : 2 500dhs      Médaille d'argent : 2 000dhs      Médaille de bronze : 1 500 dhs

### **Epreuve 28 - (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Senior Intermédiaire***

2ème épreuve qualificative  
Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1  
Hauteur : 1.25-1.30m  
Vitesse : 350m/min  
Nombre de chevaux par cavalier : 1  
Dotation globale : 11 000 dhs  
La dotation globale sera divisée comme suit :  
1ère : 3 000 dhs      2ème : 2 600 dhs      3ème : 2 200 dhs      4ème : 1 800 dhs  
5ème : 1 400 dhs

### **Epreuve 29 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Senior***

1ère épreuve qualificative

Barème C –FRMSE 239

Hauteur : 1.40-1.45 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 26 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 8 000 dhs      2ème : 6 000 dhs      3ème : 5 000 dhs      4ème : 4 000 dhs

5ème : 3 000 dhs

### **Epreuve 30 (21H00)- Nocturne**

#### ***Epreuve Spéciale***

Hauteur : 1.20-1.25 m

Winning Round 276.2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Autorisée aux cavaliers licenciés cadet, critérium, junior et senior

Dotation globale : 10 000 dhs

La dotation globale sera divisée selon axe de modification (Epreuve 1.20-1.25)

Vendredi 19/07/2019

### **Epreuve 31 (09h00)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage B***

Finale

Reprise 4-2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 3 A

Dotation globale : 6 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 2 500 dhs      Médaille d'argent : 2 000 dhs      Médaille de bronze : 1 500 dhs

### **Epreuve 32 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage A***

Finale

Reprise Prix St Georges

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 3 A

Dotation globale : 9000dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 3 500dhs      Médaille d'argent : 3 000dhs      Médaille de bronze : 2 500dhs

### **Epreuve 33 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage Poney C***

Finale

Reprise 2

Nombre de poneys par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 1

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

### **Epreuve 34 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage Poney B***

Finale

Reprise 2

Nombre de poneys par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 1

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

### **Epreuve 35 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Dressage Poney A***

Finale

Reprise 2

Nombre de poneys par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 1

Dotation globale : 3 800dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

### **Epreuve 36 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Critérium***

2ème épreuve qualificative

En deux phases – FRMSE 274 5.6 (Temps différé)

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 4 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 200 dhs

2ème : 900 dhs

3ème : 800dhs

4ème : 700 dhs

5ème : 600 dhs



### **Epreuve 37 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Militaire A***

Finale

En deux manches –273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9 000 dhs

Médaille d'or : 4 000 dhs

Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

### **Epreuve 38 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Militaire B***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9 000 dhs

Médaille d'or : 4 000 dhs

Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

### **Epreuve 39 (21h30)- Nocturne**

#### ***Championnat du Maroc Senior***

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 375m/min

Hauteur : 1.40-1,45 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 26 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 8 000 dhs

2ème : 6 000 dhs

3ème : 5 000 dhs

4ème : 4 000 dhs

5ème : 3 000 dhs

Samedi 20/07/2019

### **Epreuve 40 (09h00)**

#### ***Championnat du Maroc Jeune cavalier***

Finale

En deux manches –273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 7 500 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 3 000 dhs

Médaille d'argent : 2 500 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

### **Epreuve 41 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Special Olympics***

Finale

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 000dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 000 dhs

Médaille de bronze : 500dhs

### **Epreuve 42 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Poney A***

Finale

En deux manches –273.2.3.3.2

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.60-0.70 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

### **Epreuve 43 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Poney B***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.70- 0.80 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

### **Epreuve 44 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Poney C***

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.90-1.00 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

### **Epreuve 45 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Senior Intermédiaire***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.25-1.30 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 12 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 5 000 dhs            Médaille d'argent : 4 000 dhs

Médaille de bronze : 3 000 dhs

### **Epreuve 46 (A la suite)**

#### ***Championnat du Maroc Senior Amateur***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9 000 dhs

Médaille d'or : 4 000 dhs            Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

### **Epreuve 47 (21H00)- Nocturne**

#### ***Championnat du Maroc Club***

Finale

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre d'équipe par club : 1

Composition de l'équipe : Minimum 3 / Maximum 4

Nombre maximum de partants : 5 premières équipes

Dotation globale : 9 600 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 4 000 dhs            Médaille d'argent : 3 200 dhs

Médaille de bronze : 2 400 dhs

**Tenue imposée : Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo, ainsi que sur le tapis de selle.**

**Barrage pour l'équipe entière pour départager les médailles**

**Epreuve 48 (09h00)**

***Championnat du Maroc Cadet***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 4 500 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 2 000 dhs      Médaille d'argent : 1 500 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

**Epreuve 49 (A la suite)**

***Championnat du Maroc Critérium***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 6 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 2 500 dhs      Médaille d'argent : 2 000 dhs

Médaille de bronze : 1 500 dhs

**Epreuve 50 (A la suite)**

***Championnat du Maroc Junior***

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 7 500 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 3 000 dhs      Médaille d'argent : 2 500 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

**Epreuve 51 (A la suite)**

***Championnat du Maroc Senior***

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 375m/min

Hauteur : 1.40-1.45m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 60 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 30 000 dhs      Médaille d'argent : 20 000 dhs  
dhs

Médaille de bronze: 10.000

## Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.



### ENCADREMENT VETERINAIRE ET CONTROLE SANITAIRE

#### SEMAINE DU CHEVAL 2019

La responsabilité de la FRMSE implique, aussi, la surveillance et le maintien de la santé et du bien-être des chevaux participant aux championnats du Maroc « **la Semaine du Cheval 2019** ». Et c'est dans ce cadre, qu'une antenne vétérinaire qualifiée a été mise en place pour assurer :

- Le contrôle sanitaire des chevaux à l'entrée de l'enceinte des compétitions.
- L'encadrement et le suivi sanitaire des chevaux participants.
- Le contrôle antidopage supervisé par le comité organisateur Fédéral.
- Le service de permanence et d'astreinte.

#### **A- Attributions des vétérinaires en exercice durant la Semaine du Cheval:**

##### **1-Vétérinaire officiel du Concours**

Les missions du Vétérinaire officiel du concours sont, entre autre :

- assurer le service d'urgence et de premiers soins depuis au moins trente minutes avant le premier départ de la journée jusqu'au moins trente minutes après la fin du dernier parcours de la journée.
- de prévoir, avant le début du concours, la possibilité d'évacuation de chevaux gravement malades ou blessés, vers la Clinique Fédérale.
- d'être le conseiller officiel pour les questions concernant la santé et le Bien-être des chevaux auprès du Comité Organisateur et du Jury de Terrain.
- de vérifier si toutes les mesures sont prises pour garantir la santé et le bien-être des chevaux.
- de prendre toutes mesures pour prévenir et contrôler les maladies contagieuses.
- d'effectuer les Contrôles Vétérinaires selon les modalités décrites dans le présent règlement vétérinaire (RV).
- de contribuer au bon déroulement des contrôles de produits interdits selon les modalités décrites dans le présent RV,
- de faire rapport auprès du Jury de Terrain et de la FRMSE de tout manquement concernant la santé et le bien être des chevaux participant à ce concours (article 03 du R.V ED. 2019)

##### **2-Vétérinaires Adjoints**

A l'occasion de la Semaine du Cheval 2019, le Comité Organisateur a prévu, en accord avec le Vétérinaire fédéral, des Vétérinaires Adjoints répondant, préalablement aux exigences de l'article 03. Ces derniers effectuent les mêmes missions que le vétérinaire officiel et sous l'autorité et la responsabilité de ce dernier (article 06 du R.V ED. 2019).

##### **3-Vétérinaire Préleveur**

A l'occasion de la Semaine du Cheval 2019, La FRMSE a fait appel à des Vétérinaires Préleveurs. Ceux-ci sont exclusivement chargés du contrôle des médicaments (article 09 du R.V ED. 2019).

#### **4-Vétérinaire Privé**

La Personne Responsable d'un cheval est autorisée, à ses frais et sous sa propre responsabilité, à faire appel en tout temps à son propre vétérinaire traitant. Lorsque celui-ci est présent sur le lieu du concours, il est considéré comme Vétérinaire Privé.

Avant de pratiquer tout soin sous quelque forme que ce soit à un cheval participant à un concours, le Vétérinaire Privé doit :

- Obtenir l'accord du Vétérinaire Officiel du dit concours,
- Remplir les fiches relatives à son intervention,

La commission vétérinaire se réserve le droit d'accompagner le vétérinaire privé dans sa mission. Tout manquement à cette règle est considéré comme infraction aux règlements FRMSE (article 10 du R.V ED. 2019)

Tout vétérinaire exerçant une mission officiellement décrite dans le présent règlement s'engage à respecter les statuts, règlements, directives et décisions de la FRMSE.

### **B- Attributions de la personne responsable du cheval**

Conformément au règlement général (RG), la Personne Responsable (P.R) est normalement le concurrent qui monte le cheval pendant l'événement.

Si le concurrent est âgé de moins de 18 ans, la personne Responsable du cheval est le tuteur qui doit être présente pendant les compétitions et son nom doit être signalé au préalable au Président du Jury de Terrain.

Pour tout cheval ou poney engagé dans la semaine du Cheval 2019, la Personne Responsable (PR) doit s'engager à respecter les règlements de la FRMSE.

La PR doit présenter le document d'identification du cheval ainsi que le feuillet de vaccination contre la grippe équine lors de toute requête du Vétérinaire Officiel et du Jury de Terrain. Il doit mettre tout en œuvre pour que le Vétérinaire Officiel et le Vétérinaire Préleveur puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Lorsque le Vétérinaire Officiel estime qu'un cheval en raison de blessures graves doit être euthanasié, la Personne Responsable ou son représentant doit donner son accord par écrit. Cependant, si aucun d'entre eux ne peut être contacté dans des délais raisonnables, le Vétérinaire Officiel, en accord avec le président du jury, peut imposer d'effectuer une euthanasie pour des raisons humanitaires.

La PR peut faire objet de sanctions appropriées tel que prévu par le règlement FRMSE si le cheval, qui est sous sa responsabilité, est soumis à toute forme de pratique illégale ou cruauté qui pourrait compromettre son bien-être.

Toute personne, dans l'enceinte du Concours, trouvée en possession de seringues, d'aiguilles ou de tout Produit Interdit ou contenant des substances prohibées, sera considérée comme ayant contrevenu aux règlements FRMSE et susceptible d'être sanctionnée.

Ces seringues, aiguilles et produits divers peuvent, en outre, être confisqués par le Vétérinaire Officiel ou par le Jury de Terrain et faire l'objet d'une recherche de Produit Interdit.

#### **Les Personnes responsables sont censées savoir que :**

- Les étiquettes des produits vétérinaires, préparations magistrales, préparations toniques, aliments industriels, etc. n'indiquent pas toujours la totalité des ingrédients constitutifs, avec comme conséquence qu'ils peuvent comporter des Produits Interdits empêchant leur emploi.
- De nombreux produits (gel/pommade) passent la barrière cutanée du cheval et peuvent être détectés par les analyses de contrôle des médicaments.

## **C - Le contrôle sanitaire des chevaux à l'entrée de l'enceinte des compétitions.**

Il est à rappeler, tout cheval ou poney engagé dans la semaine du Cheval 2019, doit être obligatoirement muni de son document d'accompagnement.

Le but de ce Contrôle Vétérinaire est:

- de vérifier l'identité du cheval par comparaison au signalement graphique et descriptif de son document d'identification.
- de vérifier, pour les concours de poneys, que le mesurage (taille au garrot) est conforme.
- de vérifier l'âge du cheval, si le concours ou des épreuves sont réservés aux jeunes chevaux.
- de vérifier si les exigences de la vaccination contre la grippe équine sont respectées.
- de procéder à un examen clinique afin de s'assurer que le cheval ne souffre d'aucune maladie infectieuse, contagieuse ou autre, ni d'aucune trace de cruauté.
- de procéder à un examen de l'aptitude sportive du cheval selon le protocole communément utilisé, en inspectant les allures au pas et au trot sur une distance d'au moins 20 m.

## **B- Le contrôle sanitaire des chevaux durant les compétitions.**

Durant la semaine du cheval, le cavalier est tenu à respecter le règlement fédéral en évitant tout acte qui risque de porter préjudice au bien être de son cheval.

- Ainsi, il sera retiré de la compétition tout cavalier dont :
- le cheval présentant une boiterie clinique ;
- le cheval présentant une blessure d'éperon avec écoulement de sang,
- le cheval est déclaré inapte après un examen clinique d'expertise réalisé par les vétérinaires du concours.

## **Contrôle des guêtres et de la sensibilité des membres**

Le contrôle systématique des guêtres sera effectué par un Stewart. En cas de suspicion, un vétérinaire officiel du concours effectuera, éventuellement, un examen clinique conçu pour identifier la sensibilité anormale des membres.

Cet examen consiste principalement à la palpation régulière des membres inférieurs du cheval afin de déterminer s'il existe une sensibilité anormale des membres. Il peut être nécessaire de répéter la palpation un nombre raisonnable de fois.

Tous les chevaux engagés sont sujets à cet examen pendant toute la durée des épreuves, y compris, à la détente, avant le saut et à la sortie de la carrière de compétition.

Les chevaux, qui sont choisis de manière aléatoire ou ciblés, peuvent être examinés une ou plusieurs fois pendant la période d'une épreuve.

Les chevaux ne sont pas admis à la compétition lorsqu'un membre ou une partie d'un membre est hypo-sensible ou hypersensible (ces deux éléments constituant une «sensibilité anormale des membres»). Les membres hypersensibles ont une réaction excessive ou anormale à la palpation. Les membres hypo-sensibles comprennent toute altération de la sensibilité induite par une névrotomie ou une désensibilisation chimique aussi longtemps que l'altération de la sensibilité persiste.

## **D- Contrôle antidopage:**

La finalité de tous les concours organisés sous l'égide de la FRMSE est de mettre en concurrence les qualités de chevaux en bonne santé, dans des conditions équitables et sur la base exclusive de leur potentiel propre.

Le contrôle des médications a pour objectif :

- d'effectuer tous les prélèvements nécessaires pour rechercher la présence d'un Produit Interdit dans les tissus, fluides corporels ou excréments du cheval.
- d'effectuer tous les examens nécessaires pour mettre en évidence la présence d'une désensibilisation (temporaire ou permanente) ou d'une hypersensibilisation (de quelque façon que ce soit) d'un membre ou d'une partie de celui-ci;
- d'effectuer tous les examens nécessaires pour mettre en évidence toute autre procédure destinée à modifier la performance d'un cheval ou cacher un problème de santé sous-jacent et donc falsifier le résultat d'une épreuve.

L'expression Produit Interdit fait référence à un produit, y compris les métabolites d'un tel produit et leurs isomères, de provenance extérieure au cheval, qu'il soit ou non endogène, et visé par la liste des Produits Interdits qui sera publiée par la FRMSE.

Les Prélèvements pour recherche de Produits Interdits doivent être effectués par un Vétérinaire Préleveur désigné par la FRMSE.

Les contrôles des médications en fonction des différentes disciplines ne seront annoncés publiquement que durant les compétitions.

Les frais de prélèvements et d'analyses sont à charge de la FRMSE. Toutefois ils seront mis à charge de la Personne Responsable lorsque le contrôle de médication se révèle positif.

Les éventuels frais de contre-expertise sont à charge de la Personne Responsable.

Le choix des chevaux soumis au contrôle des médications est effectué à n'importe quel moment du concours par le Jury de Terrain, après consultation du Vétérinaire Officiel.

Ce choix peut être effectué selon l'un des protocoles :

- Par tirage au sort sur la base de la liste de départ avant le début de l'épreuve; cette liste n'exclue pas les non-partants présent sur l'enceinte du concours.
- Par choix dans les cinq premiers chevaux classés,
- Cas des chevaux, objets de réclamation par un des concurrents (la réclamation doit être écrite officiellement au président du jury) ou un membre des officiels sur des suspicions de présence de produits interdits.

Tout cheval engagé dans la semaine du cheval peut faire l'objet d'un contrôle de produits interdits. Les décisions du Jury de Terrains relatives au contrôle de médication ne sont susceptibles d'aucun recours.

Le moment du prélèvement est décidé par le président du jury après consultation du Vétérinaire Officiel et du vétérinaire chargé du contrôle des médications. Les prélèvements doivent être effectués aussitôt que possible, mais en tout cas, pendant la période de juridiction du jury de terrain.

La Personne Responsable d'un cheval sélectionné pour un contrôle des médications doit être prévenue du moment du prélèvement. Elle assume dès lors la surveillance de son cheval et doit tout mettre en œuvre pour que ce contrôle ait lieu dans les meilleures conditions. La Personne Responsable (ou son représentant) de même que le vétérinaire du concours et un membre du jury de Terrain doivent pouvoir assister au prélèvement. Si, après avoir été informée, la personne Responsable (ou son représentant) renonce à y assister, cela signifie qu'elle accepte la procédure en vigueur.

Le refus ou l'obstruction de quiconque de soumettre un cheval au contrôle de médications doit être signalé immédiatement au président du Jury de Terrain qui fera rapport à la FRMSE.



Avant l'opération du contrôle des médicaments, l'identité du cheval doit être vérifiée à l'aide d'un lecteur de puce.

Le registre et la fiche du contrôle des médicaments doivent être signés par le vétérinaire chargé de ce contrôle et par la Personne Responsable du cheval prélevé.

En signant ces documents officiels, le vétérinaire reconnaît que tout est mis en œuvre pour éviter toute pollution du prélèvement.

En signant ce formulaire, la Personne Responsable accepte par le fait même la validité du matériel et des procédures utilisées.

Le refus par la Personne Responsable de signer ce formulaire doit être signalé immédiatement au président du Jury.

Sous la responsabilité du Vétérinaire chargé du contrôle des médicaments, les prélèvements (échantillon A et B) doivent être conservés dans un réfrigérateur sous surveillance et doivent être amenés, dans un laboratoire d'analyses agréé au plus tard dans les 72 heures qui suivent la fin du concours, soit par le Vétérinaire Préleveur soit par un transporteur agréé. Le choix du laboratoire agréé est effectué par la FRMSE.

Les résultats des analyses sont envoyés le plus rapidement possible à la FRMSE. Le Directeur-Général est tenu de faire rapport de tous les résultats des prélèvements effectués à la Commission Juridique dans les cinq jours calendrier de leur réception.

#### **Analyse de l'échantillon A**

L'échantillon A doit être analysé concernant des substances interdites par le laboratoire le plus vite possible, mais au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'échantillon.

Si l'échantillon A donne un résultat négatif, le laboratoire peut détruire l'échantillon B.

#### **Contre-expertise**

Si l'échantillon A est positif, une contre-expertise de l'échantillon B peut être demandée par le concurrent, ceci dans les 10 jours suivant la réception du rapport écrit. La contre-expertise, qui est à la charge de celui-ci, doit être effectuée par un laboratoire de référence reconnu par le laboratoire qui a effectué l'analyse de l'échantillon A.

A la demande du concurrent, l'analyse de l'échantillon B peut être supervisée par une tierce personne choisie par le concurrent. La contre-expertise de l'échantillon B doit si possible être effectuée dans les 21 jours après la demande présentée par le concurrent. Si la contre-expertise de l'échantillon B est négative, la totalité du résultat doit alors être considérée comme négative.

Les procédures de prélèvement, de stockage, d'envoi, d'analyse et de contre-expertise sont décrites dans le règlement vétérinaire de la FRMSE.

#### **Sanctions et amendes infligées**

Quand le prélèvement est confirmé positif et si la contre-expertise n'a pas été demandé par la personne responsable, cette dernière est soumise aux sanctions suivantes :

- Disqualification systématique du cavalier et du cheval avec restitution de la médaille, du prix et les allocations correspondantes.
- Une amende de 10.000 dhs
- Frais de prélèvements et d'analyses du contrôle antidopage en question,
- Selon les substances détectées, la commission fédérale peut interdire le droit de participation au cavalier et le cheval pour une durée allant de trois à six mois.

**En cas de récidive**, le cavalier est soumis aux sanctions suivantes :

- Disqualification systématique du cavalier et du cheval avec restitution de la médaille (championnat et coupes), de la dotation financière et les allocations correspondantes.
- Une amende de vingt mille dirhams (20 000 dhs)
- Paiement des frais de prélèvements et d'analyses du contrôle antidopage du contre expertise en question,
- En fonction des substances détectées, la commission fédérale peut interdire le droit de participation au cavalier concerné et à son cheval pour une durée allant de six mois à une année.

La commission fédérale est souveraine d'infliger des amendes et des sanctions plus sévères à l'encontre du cavalier en question, et ce, allant jusqu'au retrait de la licence fédérale (autorisation de monter).